

Grand-Duché de Luxembourg.

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION.

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

N° 3.

Luxembourg, le 28 février 1945.

CREATION D'UNE ASSEMBLEE CONSULTATIVE.

Le 10 mai 1940, jour de l'invasion allemande, la Chambre des Députés comprenait 55 membres. Ces députés avaient été élus en 1934, respectivement en 1937. Les mandats de député étant d'une durée de six années, de nouvelles élections auraient dû avoir lieu au mois de juin 1940 et 1943. En présence de la tension internationale en 1939 le législateur a prévu par la loi du 29 août 1939 la prorogation des mandats venant à expiration, si dans le cas d'une guerre la réunion des collèges électoraux se heurtait à des obstacles invincibles.

Le lendemain de l'invasion, le 11 mai 1940, la Chambre se réunit pour protester contre l'agression injustifiée de l'Allemagne. Elle siégea encore à différentes reprises avec les membres de la Commission Administrative, jusqu'à sa dissolution par le Gauleiter Gustave Simon (ordonnance du 22 octobre 1940; "Verordnungsblatt für Luxemburg" N°52.P.278).

Les mandats des députés élus en 1934 expiraient en novembre 1940, ceux des députés élus en 1937 expiraient en novembre 1943. Par un arrêté grand-ducal pris à Londres le 7 juillet 1944 et reproduit dans le Mémorial du 18 septembre 1944 (N° 3, p.33-34), les mandats des députés furent prorogés, en application de la loi du 29 août 1939.

Après la libération la Chambre ainsi prorogée s'est réunie le 6 décembre 1944. (cf. Bulletin d'Information n°1). Sur les 55 députés prévus par la loi, 25 étaient présents (9 sont décédés durant l'occupation, 10 autres sont encore retenus en territoire ennemi et quelques-uns se sont éliminés eux-mêmes par leur attitude antipatriotique). La Chambre ne réunissant pas le nombre de députés suffisant pour délibérer au nom de la loi, n'est pour le moment pas en mesure de remplir ses fonctions constitutionnelles.

Il est nécessaire cependant de donner à l'opinion publique l'occasion de présenter ses suggestions et revendications d'une part et ses doléances et critiques d'autre part en ce qui concerne l'administration du pays. Il est encore nécessaire que le Gouvernement puisse s'expliquer avec les représentants de l'opinion publique sur la politique générale et les mesures qu'il est appelé à prendre dans l'intérêt du pays.

Pour répondre à ses besoins immédiats la Grande-Duchesse a institué une Assemblée Consultative par arrêté du 23 février 1945.

Cette Assemblée sera composée d'au moins 45 membres. En dehors de 27 députés élus en 1934 resp, 1937, elle comprendra des personnalités représentant les différents groupes de l'opinion publique et nommées par

SOMMAIRE.

	Page		Page
Création d'une Assemblée Consultative	1	Questions économiques: Conférence de presse	2
Remaniement du Cabinet	2	Divers: a) Retour des évacués	4
Mémorial du mois de février	2	b) Presse	4

la Souveraine sur la proposition du Gouvernement en Conseil. Elle aura pour mission d'exercer tous les droits de la Chambre des Députés, à l'exception du pouvoir législatif. Elle aura le droit d'interpeller le Gouvernement, de faire des propositions au sujet des mesures à prendre dans l'intérêt du pays, de donner son avis sur les questions lui soumises par le Gouvernement, etc. L'Assemblée consultative exercera ses fonctions jusqu'au moment où la Chambre actuelle puisse de nouveau valablement siéger après le retour des députés déportés ou après son renouvellement par des élections générales.

REMANIEMENT DU CABINET.

Avant sa rentrée de Londres le Gouvernement avait décidé de présenter sa démission à Madame la Grande-Duchesse dès que Celle-ci serait rentrée au pays. Comme le retour de Son Altesse Royale a été malheureusement retardé par les événements, le Président du Gouvernement, par lettre en date du 4 janvier, a mis les mandats des membres du Gouvernement à la disposition de la Souveraine. La Grande-Duchesse a confié au Chef du Gouvernement le mandat d'élargir le Cabinet existant.

Sur la proposition de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, la Grande-Duchesse a nommé deux nouveaux ministres, MM. Robert Als et Guillaume Konsbrück.

Le Gouvernement se compose actuellement des sept membres suivants:
M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances.

M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture.

M. Pierre Krier, Ministre du Travail, de la Prévoyance Sociale et des Mines.

M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports.

M. Pierre Frieden, Ministre de l'Instruction Publique et du Culte.

M. Robert Als, Ministre de l'Intérieur et de l'Épuration.

M. Guillaume Konsbrück, Ministre de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, du Ravitaillement et des Affaires Economiques.

MEMORIAL (JOURNAL OFFICIEL) DU MOIS DE FEVRIER.

Ministère d'Etat: Par arrêté grand-ducal du 22 février 1945 une Assemblée Consultative a été instituée (voir notre article page 1).

Par arrêté grand-ducal du 23 février le Gouvernement a été augmenté de deux membres avec le titre de Ministres. M. Robert Als, Procureur d'Etat, et Guill Konsbrück, Commissaire au Ravitaillement et aux Affaires Economiques, ont été nommés Ministres.

Un arrêté grand-ducal du même jour a créé le poste de commissaire général pour la reconstruction. M. Joseph Schroeder, Ingénieur des Travaux Publics, a été nommé commissaire général pour la reconstruction.

Ministère des Finances. Un arrêté grand-ducal du 15 février 1945 a prévu une augmentation des traitements des fonctionnaires de certains groupes inférieurs, l'introduction d'allocations familiales et une majoration des indemnités pour charge d'enfants.

Un arrêté grand-ducal du 10 janvier 1945 règle la fixation des loyers et fermages après la libération du territoire: cet arrêté prévoit la prorogation des contrats de bail pour la durée d'une année et l'augmentation des loyers et fermages de 25 %. Les contestations pouvant naître entre bailleurs et locataires sont à porter devant le tribunal arbitral désigné à l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939.

Ministère de l'Intérieur. Un arrêté grand-

ducal du 26 janvier 1945 a modifié certaines dispositions de l'arrêté grand-ducal du 12 novembre 1944 concernant l'octroi d'allocations aux évacués. L'arrêté modificatif prévoit une augmentation des allocations ainsi qu'une indemnité de logement au profit du chef de ménage évacué. Il prévoit en outre un recours contre les décisions des administrations communales en matière d'allocations aux évacués.

Ministère de l'Agriculture. Les arrêtés grand-ducaux du 9 février ont prescrit un recensement du bétail et un relèvement des superficies emblavées de céréales dans les communes non évacuées du pays.

Ministère du Travail. Un arrêté grand-ducal du 30 janvier 1945 garantit le droit à leurs anciens emplois à certaines catégories de travailleurs luxembourgeois qui ont été écartés de leurs postes par le fait de l'occupant.

SITUATION ALIMENTAIRE ET INDUSTRIELLE.

Samedi le 24 février eut lieu une conférence de presse à laquelle assistaient M. Frank E. Fraser, chef de la Mission militaire alliée à Luxembourg, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et M. Guill Konsbruck, Ministre de l'Agriculture, du Ravitaillement et des Affaires Economiques.

Après quelques mots d'introduction du Ministre d'Etat, le Colonel Fraser remarqua que le Gouvernement luxembourgeois jouit auprès des Alliés et surtout auprès du Général Bradley, commandant le 12^{me} groupe d'armées, d'un grand prestige. Il se fit l'interprète de la sympathie que les Alliés portent à notre petit pays si gravement blessé au cours des soixante derniers jours. Partout où il se rendit en compagnie de M. Konsbruck, à Paris, à Verdun, à Bruxelles, on prouva d'aider dans la mesure du possible au relèvement rapide du Grand-Duché.

M. Guill Konsbruck prit ensuite la parole pour un exposé détaillé sur notre situation économique.

Ravitaillement alimentaire.

"La sympathie des Alliés, dit-il en commençant, se traduit par des fournitures." C'est grâce à leurs secours que les coupons de vivres de nos cartes d'alimentation ont tous pu être honorés totalement, exception faite pour les matières grasses. Si au mois de janvier les fournitures étaient presque nulles, les chiffres du mois de février indiquent une amélioration considérable. Au cours de ce dernier mois, nous avons reçu: farine blanche 200 t, viande 400 t, haricots 300 t, café 90 t, chocolat 75 t (ce qui permettra d'en distribuer même aux adultes), margarine 65 t, lait de conserve 78 t, poisson de conserve 60 t, biscuits 70 t.

Le Gouvernement pratique une politique "de réserve". C'est dire que les rations ne seront pas encore augmentées mais que, les coupons actuels étant honorés, l'excédent des arrivages sera mis en réserve.

En général, la situation se présente comme suit pour les ali-ents de base:

Lait et matières grasses: une fois que tous les paysans évacués seront rentrés, la production augmentera vite. Quoiqu'il n'existe des réserves nulle part, on a déjà pu attribuer un quart de beurre par personne. Le manque de moyens de transport entrave encore le fonctionnement des laiteries.

Viande: les stocks suffiront jusqu'au premier mai. Il faut constituer une réserve, car les paysans ne peuvent plus réduire le reste du cheptel sans risquer de compromettre sa reconstitution.

Pain: quelques réserves de farine retrouvées dans le nord du pays nous permettront de tenir jusqu'au 1^{er} avril.

Pommes de terre: 50% des stocks ont été perdus dans les Ardennes.

A g r i c u l t u r e .

La situation est critique. Les mines laissées par l'ennemi dans nos campagnes constituent un grave obstacle à la culture des champs. Les équipes spécialisées dans la recherche et la destruction de ces engins sont insuffisantes. Le manque de semences, de chevaux, de tracteurs et d'engrais ajoute encore aux difficultés que rencontre le redressement de notre agriculture.

Les semences qui nous ont été accordées par la France et dont le transport sera assuré par des camions américains couvriront 60% de nos besoins. 1000 chevaux ont été commandés en Belgique. L'Angleterre pourra nous fournir 100 tracteurs dans un délai de 60 jours prévus pour le transport. Quant aux engrais, la France pourra nous fournir la potasse, mais nous ne pouvons pas compter sur la Belgique pour les engrais azotés.

I n d u s t r i e .

Notre industrie gît par terre pour des raisons indépendantes de notre volonté. Les principales de ces raisons sont le manque de combustibles et la déficience des moyens de transport.

Il appert des chiffres donnés ci-après dans quelle mesure la contre-offensive de Rundstedt a freiné la reprise de notre production industrielle:

Pour le mois de février, notre quote-part était pour le coke de 19.000 t et pour le charbon de 22.000 t. En réalité, nous n'avons pu recevoir que 600 t de charbon de Hollande et 900 t de Belgique, 1200 t de coke et 110 t de briquettes de Hollande. Dans ce contexte il est intéressant de remarquer que 16.000 t de coke produit à Aix-la-Chapelle seront amenées à Luxembourg dès que les lignes de chemin de fer seront rétablies. Ce sera là le premier convoi de marchandise allemande partant pour un pays allié!

Il est à prévoir que la question des transports automobiles trouvera très prochainement une solution partielle. En attendant l'arrivée de 150 camions de 3 t à l'état neuf, l'armée américaine mettra à notre disposition 10 camions de 3 t et 35 camions de 3/4 t avec remorque de 1 t. Ces voitures seront réservées pour la collecte du lait, l'alimentation en général et la reconstruction, à condition que ces véhicules soient utilisés continuellement et suivant un programme établi à l'avance.

La faïencerie de Septfontaines travaille avec 200 ouvriers. Sa production (assiettes, tasses etc.) est réservée tout entière à la population des localités dévastées. La fabrique de chaussures de Tétange sort 3000 paires de chaussures par mois. On prévoit pour un proche avenir la reprise du travail dans la tuilerie de Bettembourg et dans les tanneries de Wiltz et Vianden.

L'industrie lourde a établi de vastes plans pour le moment où les arrivages de coke permettront le fonctionnement des hauts-fourneaux. Hadir atteint actuellement 40% de sa production normale.

C o m m e r c e e x t é r i e u r .

En dehors des fournitures effectuées par les autorités militaires, il existe pour l'Union économique un programme d'importation combiné. La part du Luxembourg a été fixée comme suit pour les diverses fournitures 1/29e pour l'alimentation, 50% pour l'industrie et 14% pour l'agriculture. Le 24 février des délégués de la F.E.A. (Foreign Economic Administration) américaine et de l'Economical Service anglais étaient à Luxembourg pour des questions concernant ce programme combiné.

Deux attachés commerciaux luxembourgeois ont été envoyés en Belgique. Les représentants officiels agissent de concert avec la Chambre de Commerce. Comme pour l'agriculture et l'industrie, le Gouvernement respecte

et encourage l'initiative privée dans le domaine du commerce.

4. Emile Maiérus, attaché commercial au Ministère des Affaires Etrangères, a conclu au mois de janvier un marché de compensation avec la Suisse qui nous fournira des chaussures, des aliments fortifiants et des produits spéciaux. Ces fournitures seront compensées par des produits de notre industrie métallurgique.

La France nous a accordé 4000 t de blé et 500 t d'avoine. En outre, elle pourra nous céder 2000 t de fourrages si nous sommes à même de fournir les moyens de transport et les ficelles nécessaires au liage.

Après cet exposé de M. Konsbruck, le Colonel Fraser signala au Gouvernement luxembourgeois une douzaine de personnes qui, dans les villes d'Ettelbruck et de Diekirch, s'étaient distinguées par leur dévouement, leur courage et leur intelligence au cours de l'offensive allemande.

D i v e r s

R e t o u r d e s é v a c u é s d e l a

M o s e l l e.

Vers la mi-février, la population de Burmerange a pu rentrer de l'évacuation. Les autorités militaires permettaient le retour des habitants de Schengen et Remerschen à partir du 26 février; ceux de Beyren, Flaxweiler, Gostingen et Lenningen pourront regagner leurs foyers à partir du 2 mars, ceux de Beeh-Kleinmacher, Schwebsingen, Wellenstein et Wintrange à partir du 3 mars. Le 8 mars viendra le tour des habitants de Stadtbredimus, Greiveldange, Oberdonven, Niederdonven, Ehnen, Wormeldange et Ahn. La population de Remich pourra rentrer le 9, et les villages de Berburg, Berg, Betzdorf, Biver, Dickweiler, Herborn, Lellig, Manternach, Mompach, Osweiler et Necker seront accessibles à partir du 10 mars. Le Commissariat au Rapatriement a organisé des transports en commun et a édicté des consignes pour le retour. On a recommandé aux vieilles personnes de rester provisoirement où elles sont; la rentrée des petits enfants n'est pas non plus indiquée dans les tout premiers jours. Les personnes qui rentrent ont été invitées à se munir de provisions pour environ deux jours.

P r e s s e.

a) Des conférences de presse hebdomadaires réunissent tous les lundis les journalistes dans les bureaux du Contrôle des Communications et de la Presse où on leur donne des consignes pratiques pour la semaine. La première de ces conférences eut lieu le 29 janvier.

b) Le 22 février 1945, en raison de la pénurie du papier et pour assurer le fonctionnement des services publics et des établissements travaillant dans l'intérêt général, le Commissaire au Ravitaillement et aux Affaires Economiques a frappé de saisie les stocks de papier détenus par les établissements de commerce, imprimeurs, administrations, sociétés, banques, usines et les particuliers.

c) A partir du 5 mars 1945, Radio Luxembourg diffusera tous les lundis au cours de l'émission luxembourgeoise de 18 heures une revue de la presse luxembourgeoise.

d) Pour vendredi le 23 février, l'Office d'Information avait organisé une tournée de journalistes dans le nord du pays. De nombreuses localités furent visitées, entre autres Ettelbruck, Diekirch, Clervaux et Wiltz. Les impressions rapportées de ce voyage se trouvent dans les journaux suivants:

Luxemburger Wort (Quer durchs Osling) des 26, 27 et 28 février.

Escher Tageblatt (Im Niemandsländ der Heimat) du 26 février.

D'Unio'n publiera son article "Mat der press an d'e'sleck" les 1er et 3 mars.

Voici une liste d'autres articles et récits concernant la contre-offensive allemande et ses suites pour notre pays:

Luxemburger Wort: 31 janvier (Nach der Befreiung von Clerf), 5 et 6 février (Nach fünfwöchiger Barbarenherrschaft in Clerf), 8 février (Ettelbruck nach dem Kampfgeschehen), 13 et 14 février (Zehn Tage in der ersten Frontzone, Befort), 15 et 24 février (Auf der Flucht vor der preussischen Soldateska, Weicherdange), Escher Tageblatt: 31 janvier (Brief aus Clerf), 6 février (Brief aus Ettelbruck), 19 février sq. (une suite d'articles intitulés: Esch hölleft Eschduerf).

e) Nous continuons ci-dessous 1 liste des périodiques nouvellement parus.

1) BULLETIN D'INFORMATION de la Légation de Belgique à Luxembourg. 1er numéro: 3 février 1945.

2) DE MAQUISARD, Organe du groupement indépendant des maquisards luxembourgeois, Esch-sur-Alzette. 1er numéro: 7 février 1945.

3) AMITIES FRANCAISES. C'est sous ce titre que M. François-L. Lefort publie à Luxembourg une série de cahiers dont le premier, daté de janvier 1945, est de M. Robert Barroux qui écrit sur "Le français langue diplomatique".

4) L'ECOLE, Courrier des jeunes instituteurs luxembourgeois. Nos 1 et 2: janvier/février 1945.

5) SCOUT, Organe officiel périodique de la F.N.S.L. 1er numéro après la libération: janvier/février 1945 (24e année).

Avec la Libération de Vianden, annoncée le mercredi 13 Février 1945, le Grand-Duché est maintenant pratiquement libre de l'ennemi.